

# ADEESE

## Procès-verbal | Assemblée générale

Association des étudiantes et des étudiants de la Faculté des sciences de l'éducation

UQAM,N-M310, 2023-04-12 à 17h15

AG À QUORUM MORAL (reprise de l'Assemblée générale du 4 avril) L'ADEESE reconnaît que nous sommes situé.e.s sur des terres volées et non-cédées appartenant traditionnellement aux peuples autochtones et actuellement en territoire Kanien'kehá:ka. Plus spécifiquement, nous travaillons sur l'île de « Montréal », connue sous le nom de Tio'tia:ke, qui a toujours été un lieu de rencontres, de rassemblements et d'échanges pour de nombreuses nations autochtones. Encore aujourd'hui, ces terres sont partagées par des populations autochtones diversifiées ainsi que des gens de diverses origines.

### **0.0 Procédures d'ouverture**

#### **0.1 Ouverture**

Que l'ouverture de l'assemblée soit à 17h13 a quorum morale

Dûment proposé

Dûment appuyé

[Adopté à l'unanimité](#)

#### **0.2 Animation, secrétariat et senti**

Que Jacynthe, Rémi et Maxime tiennent respectivement l'animation, le secrétariat et la garde du senti de la présente assemblée.

Dûment proposé

Dûment appuyé

Adopté à l'unanimité

### **0.3 Adoption de l'ordre du jour**

0.0 Procédures d'ouverture

0.1 Ouverture

0.2 Animation, secrétariat et senti

0.3 Adoption de l'ordre du jour

0.4 Adoption du procès-verbal

1.0 Élections sur le conseil d'administration et le conseil exécutif

2.0 Affiliation nationale

3.0 Comité spécial

4.0 Positionnement Politique

5.0 Avis de motion

6.0 Procédures de clôture

6.1 Questions à l'exécutif

6.2 Questions diverses

6.3 Levée

Dûment proposé

Dûment appuyé

Adopté à l'unanimité

### **0.4 Adoption des procès-verbaux**

Que l'on adopte le [procès-verbal](#) de l'assemblée générale du 2023-02-16 :  
2023-02-16\_PV\_AG

Dûment proposé

Dûment appuyé

Adopté à l'unanimité

## **1.0 Élections sur le conseil d'administration et le conseil exécutif**

Proposition:

Qu'un.e exécutant.e en poste présente en bloc chaque poste brièvement.

Que chaque candidat-e dispose d'une période de 3 minutes pour présenter sa candidature à l'assemblée suivie d'une période de questions-réponses de 7 minutes. À la suite de la présentation de toutes les candidat-e-s pour un même poste, iels quittent la salle pour une période de 10 minutes durant lesquelles l'assemblée peut intervenir sur les candidatures.

Qu'à la suite de la présentation de toutes les candidatures à tous les postes, que l'on procède par un vote secret (format papier).

Dûment proposé

Dûment appuyé

Adopté à l'unanimité

Conseil exécutif:

Pour le poste de responsable à la coordination, la candidature de XXX est reçue par l'assemblée.

Aucune candidature

Pour le poste de responsable au secrétariat général, la candidature de Cédric Nahimana est reçue par l'assemblée.

Dûment proposé

Dûment appuyé

Adopté à l'unanimité

Pour le poste de responsable aux affaires uqamiennes, la candidature de Pierre-Laurent Beauchamps est reçue par l'assemblée.

Dûment proposé

Dûment appuyé

Adopté à l'unanimité

Pour le poste de responsable aux affaires internes, la candidature de Anne-Sophie Bendwell est reçue par l'assemblée.

Dûment proposé

Dûment appuyé

Adopté à l'unanimité

Pour le poste de responsable à la vie étudiante, la candidature de XXX est reçue par l'assemblée.

Aucune candidature

Pour le poste de responsable aux affaires financières et administratives, la candidature de XXX est reçue par l'assemblée.

Aucune candidature

Pour le poste de responsable aux affaires universitaires, la candidature de Félix Jazz Daoust est reçue par l'assemblée.

Dûment proposé

Dûment appuyé

[Adopté à l'unanimité](#)

Pour le poste de responsable aux affaires externes, la candidature de Louis Prud'homme est reçue par l'assemblée.

Dûment proposé

Dûment appuyé

[Adopté à l'unanimité](#)

Pour le poste de responsable à la recherche, la candidature de Charles Senécal est reçue par l'assemblée.

Dûment proposé

Dûment appuyé

[Adopté à l'unanimité](#)

Pour le poste de responsable aux communications et à la mobilisation, la candidature de Clémentine Roulet est reçue par l'assemblée.

Dûment proposé

Dûment appuyé

[Adopté à l'unanimité](#)

Pour le poste de responsable aux services, la candidature de XXX est reçue par l'assemblée.

Aucune candidature

Pour le poste de responsable à l'éducation inclusive et aux étudiant.es provenant de l'international, la candidature de Aurégan Damourette est reçue par l'assemblée.

Dûment proposé

Dûment appuyé

Adopté à l'unanimité

Conseil d'administration:

Pour les trois (3) postes d'administrateur-trice de premier cycle, la-les candidature-s de Laurianne Dinucci, Camille Nicaïsse et Alexiane Besle sont reçu-e-s par l'assemblée.

Dûment proposé pour les trois candidatures

Dûment appuyé pour les trois candidatures

Adopté à l'unanimité pour les trois candidatures

Pour le poste d'administrateur de cycle supérieur, la candidature de Isabelle Poulin est reçue par l'assemblée.

Dûment proposé

Dûment appuyé

Adopté à l'unanimité

## **2.0 Affiliation nationale**

QUE une personne du Conseil exécutif présente le projet d'association convergente et la proposition de charte;

QUE cette présentation de 3mins soit suivie d'une période de questions de 5 minutes.

Dûment proposé

Dûment appuyé

Adopté à l'unanimité

*Considérant le manque de concertation entre les associations étudiantes et la nécessité de prendre des décisions concertées et mettre nos ressources en commun pour créer un mouvement d'ampleur;*

*Considérant qu'une charte pour une association convergente a été formulée au terme de consultations impliquant plusieurs associations étudiantes;*

*Considérant qu'un congrès de fondation a eu lieu le 18-19 février 2023 avec 25 associations étudiantes participantes;*

*Considérant que ce congrès de fondation a créé la Coalition de Résistance de l'Unité Étudiante Syndicale (CRUES);*

QUE l'ADEESE envoie une délégation au premier Congrès du 29-30 avril 2023;

QUE l'ADEESE adopte les 13 principes de la CRUES;

QUE l'ADEESE mandate sa délégation de défendre la salarisation des stages comme lutte principale;

QUE l'ADEESE tienne une campagne d'affiliation nationale pour décider de l'affiliation à la CRUES en automne 2023.

Dûment proposé

Dûment appuyé

Adopté à l'unanimité

### **3.0 Comité spécial (Ad hoc accessibilité)**

QUE des représentantes du Conseil exécutif présente le comité spécial ;

QUE cette présentation de 5 minutes soit suivie d'une période de questions de 7 minutes

Dûment proposé

Dûment appuyé

Adopté à l'unanimité

QUE l'Assemblée Générale crée un comité spécial ayant pour mandat de réfléchir aux enjeux d'accessibilité des Assemblées Générales.

QUE le comité spécial soit composé de six personnes et que ces personnes soient majoritairement non-homme cis et conscientes des diversités d'enjeux relié à l'inclusion (ex. en situation d'handicap et/ou à besoins particuliers, parents-étudiant.es, etc.) et de programmes représentés (au premier cycle et cycles supérieurs)

QUE le Conseil Intermodulaire envoie un formulaire de candidature pour siéger sur le comité spécial puis qu'il reçoive et vote les candidatures

QUE l'on alloue un budget de 100\$ au comité spécial pour du café et des viennoiseries lors de ses réunions

QU'aucun.e exécutant.e du Conseil exécutif de l'ADEESE ne siège sur ce comité

QUE le comité soit redevable au Conseil Intermodulaire et travaille en collaboration avec ce dernier.

QUE le comité spécial présente le résultat de leur réflexion au premier CI de la session d'automne 2023

QUE des représentant.es du CI présentent le résultat de leurs décisions à la deuxième assemblée générale de l'ADEESE

Dûment proposé

Dûment appuyé

Adopté à l'unanimité

#### **4.0 Positionnement Politique**

*Considérant que, depuis plus de deux ans, plusieurs groupes mobilisent afin d'empêcher la destruction de la plus grande forêt urbaine en Amérique du Nord et de bloquer la construction du plus grand centre d'entraînement policier en Amérique du Nord dans la ville d'Atlanta aux États-Unis;*

*Considérant que la répression de ce mouvement a culminé en janvier dernier, quand la police d'Atlanta a abattu un camarade, Manuel « Tortuguita » Teran;*

*Considérant que le 5 mars dernier, 23 personnes ont été arrêté.es lors d'un festival de musique dans le cadre de la semaine d'action de Defend the Atlanta Forest;*

*Considérant que ces personnes, parmi lesquelles se trouve une camarade de nationalité canadienne, sont accusées de terrorisme domestique et incarcées depuis le 5 mars dernier dans une prison du comté de DeKalb dans l'État de Georgie;*

*Considérant que ces arrestations et la gravité des accusations portées font partie intégrante d'une stratégie de répression visant à déconstruire le mouvement pour la défense de la forêt d'Atlanta et à décourager les militant.e.s de venir soutenir cette lutte;*

*Considérant qu'ici comme ailleurs, la répression et la judiciarisation sont utilisées par les appareils étatiques et policiers pour mater les mouvements sociaux et empêcher les gens de se rassembler contre la destruction de notre environnement;*

*Considérant qu'il est crucial de démontrer notre solidarité avec les personnes qui font face à la répression et de soutenir la défense des personnes arrêtées dans le cadre de leur lutte;*

**QUE** l'ADEESE appuie les mouvements Defend The Atlanta Forest et Stop Cop City qui se déroulent à Atlanta au États-Unis;

**QUE** l'ADEESE dénonce la violence policière et judiciaire utilisée par l'État pour réprimer le mouvement;

**QUE** l'ADEESE appuie la campagne de soutien aux arrêté.es de la forêt d'Atlanta en appuyant logistiquement et financièrement les initiatives de solidarité jusqu'à hauteur de 4000 \$

*Dûment proposée*

*Dûment appuyée*

**Adopté à l'unanimité**

*Considérant les mandats historiques de l'ADEESE en matière de solidarité avec les luttes des femmes, les luttes féministes, les luttes LGBT, les luttes queer, les luttes intersexes, et les luttes liées aux oppressions spécifiques vécues par le croisement de multiples oppressions, notamment de classe, d'origine, de couleur de peau, de religion ou d'orientation sexuelle;*

*Considérant que ces enjeux sont des enjeux touchant particulièrement les travailleur.euse.s du sexe;*

*Considérant que le travail du sexe est un moyen de subvenir à ses besoins pour plusieurs étudiant.e.s, particulièrement celles et ceux ayant des stages non-rémunéré.e.s ainsi que les étudiant.e.s qui subissent de la discrimination à l'embauche ;*

*Considérant le mandat historique de l'ADEESE qui condamne toute violence sexuelle et tout rapport non consenti, notamment envers les femmes ;*

*Considérant que le contexte légal entourant le travail du sexe a des répercussions dangereuses sur les conditions de vie des travailleur.euse.s du sexe ;*

*Considérant que le Comité autonome du travail du sexe (CATS) se mobilise activement pour améliorer les conditions des travailleur.euse.s du sexe en s'organisant au sein des milieux de travail et en revendiquant la décriminalisation complète du travail du sexe au Canada ;*

*Considérant que le CATS est une organisation autonome qui ne reçoit aucune subvention gouvernementale ou de bailleurs de fonds ;*

**QUE** l'ADEESE fasse un don de 500 \$ au Comité autonome du travail du sexe afin que ce comité puisse poursuivre ses activités pour l'année qui vient ;

**QUE** l'ADEESE affirme sa solidarité avec les luttes des travailleuses et travailleurs du sexe et appui la revendication pour la décriminalisation complète du travail du sexe ;

**QUE** l'ADEESE reconnaisse et dénonce l'impact de la criminalisation du travail du sexe au Canada, spécifiquement sur les conditions de vie des personnes pauvres, racisées, autochtones, migrantes et trans qui sont davantage surveillées et punies par les forces de l'ordre, et ce, dans la rue, sur leur milieu de travail et aux frontières.

*Dûment proposée*

*Dûment appuyée*

Proposition d'amendement : Que l'on modifie le montant de 500\$ pour 1000\$.

*Dûment proposée*

*Dûment appuyée*

Adopté à l'unanimité

**QUE** l'ADEESE fasse un don de 1000 \$ au Comité autonome du travail du sexe afin que ce comité puisse poursuivre ses activités pour l'année qui vient ;

**QUE** l'ADEESE affirme sa solidarité avec les luttes des travailleuses et travailleurs du sexe et appui la revendication pour la décriminalisation complète du travail du sexe ;

**QUE** l'ADEESE reconnaisse et dénonce l'impact de la criminalisation du travail du sexe au Canada, spécifiquement sur les conditions de vie des personnes pauvres, racisées, autochtones, migrantes et trans qui sont davantage surveillées et punies par les forces de l'ordre, et ce, dans la rue, sur leur milieu de travail et aux frontières.

*Dûment proposée*

*Dûment appuyée*

Adopté à l'unanimité

Proposition sur le futur de l'éducation

CONSIDÉRANT l'annonce faite au Conseil académique facultaire élargi de la Faculté des sciences de l'éducation de l'UQAM ce 12 avril 2023 de la création en cours de nouveaux programmes qui mettent à risque la qualité de la formation en enseignement au profit de la rapidité et de la quantité de la diplomation;

CONSIDÉRANT les mandats historiques de l'ADEESE en matière de formation initiale et continue en enseignement « (Cahier de positions, 1.4 «Formation sur les maitres»), notamment en faveur d'une «formation de qualité» (1.4.1) d'une «formation globale et rigoureuse des différentes approches et stratégies pédagogiques» (1.4.2) et «que la démarche de planification n'amène pas seulement les étudiantes à maîtriser les programmes de formation ministériels, mais également à porter un regard critique sur leurs contenus» (1.4.6);

CONSIDÉRANT les mandats historiques de l'ADEESE en faveur d'«une éducation publique, gratuite, laïque, de qualité, accessible et non-discriminatoire » (4.7.6);

CONSIDÉRANT la haute valeur des professions en éducation, des professions complètes et complexes qui nécessitent d'être reconnues et valorisées, notamment dans une perspective de hausse du sentiment d'accomplissement des professionnel.les de l'éducation et de leur rétention en contexte professionnel;

CONSIDÉRANT l'absence d'ordre professionnel enseignant ou d'autres instances pour assurer la qualité du travail des professionnel.les de l'éducation pour une éducation «de qualité, accessible et non-discriminatoire »;

CONSIDÉRANT la pénurie enseignante et le besoin d'y répondre, particulièrement en tant qu'association regroupant les membres de la communauté universitaire de l'UQAM, université qui diplôme de plus de personnes étudiantes au Québec;

QUE l'ADEESE exhorte la Faculté des sciences de l'éducation et l'ensemble de ses départements, le Vice-rectorat à la vie académique et le rectorat de l'UQAM de réellement réfléchir et mettre en oeuvre des moyens pour répondre et prendre en main les enjeux de la pénurie de personnes travailleuses de l'éducation à l'échelle du Québec;

QUE l'ADEESE affirme le besoin que des formations offertes qualité soient offertes et valorisées en éducation pour l'obtention de certifications professionnelles en éducation reconnues par le Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement (CAPFE), qui incluent l'offre d'un accompagnement universitaire de qualité, complexe et complet, notamment en ce qui a trait au contexte de stage.

*Dûment proposée*

*Dûment appuyée*

*Adopté à l'unanimité*

Proposition sur L'INDÉPENDANCE DU BUREAU D'INTERVENTION ET DE PRÉVENTION EN MATIÈRE DE HARCÈLEMENT : MODIFICATION D'URGENCE DE LA POLITIQUE NO 16 « POLITIQUE VISANT À PRÉVENIR ET À COMBATTRE LE SEXISME ET LES VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL » ET DE LA POLITIQUE NO 42 « POLITIQUE SUR LE RESPECT DES PERSONNES, LA PRÉVENTION ET L'INTERVENTION EN MATIÈRE DE HARCÈLEMENT »

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil syndical du SPUQ du 13 octobre 2022 et celle du Comité exécutif du SEUQAM du 25 janvier 2023;

CONSIDÉRANT l'article 4.4 du règlement no 2 de l'UQAM « Règlement de régie interne » stipulant que « Le Conseil [d'administration] peut également adopter toute politique, procédure, règle et protocole qu'il juge nécessaire ou utile au bon fonctionnement de l'Université »];

CONSIDÉRANT l'importance cruciale de préserver l'indépendance complète du Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement (BIPH);

CONSIDÉRANT que le mandat du BIPH s'applique à l'ensemble de la communauté uqamienne, incluant la haute direction;

CONSIDÉRANT que le rattachement du BIPH au Vice-rectorat au développement humain et organisationnel le place sous l'autorité directe du vice-recteur ou de la vice-rectrice au Développement humain et organisationnel;

CONSIDÉRANT que cette situation mine la confiance envers l'indépendance du BIPH et que, conséquemment, des personnes de la communauté uqamienne en souffrent;

CONSIDÉRANT que la relation ambiguë entre les démarches de médiation ou de prévention et celles d'intervention crée de la confusion pour les personnes convoquées par le BIPH ou le SPE (**Service du Personelle Enseignant**) et que cela nuit au bon fonctionnement de l'Université et, par ricochet, nuit à sa réputation;

CONSIDÉRANT que les rapports annuels du BIPH présentés au Conseil d'administration montrent une augmentation majeure du nombre de dossiers traités par le BIPH depuis 2017 et qu'à cette croissance des plaintes s'ajoutent, entre autres, des défis soulevés par l'application des politiques no 16 « Politique visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel » et no 42 « Politique sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement »;

IL EST RÉSOLU:

QUE L'ADEESE EXHORTE le Conseil d'administration de l'UQAM de lancer dans les meilleurs délais un processus de révision générale de la politique no 16 « Politique visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel » et de la politique no 42 « Politique sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement » pour s'occuper de problèmes divers, en commençant par la question de l'indépendance du BIPH;

QUE L'ADEESE EXHORTE le Conseil d'administration de placer le BIPH sous sa responsabilité;

QUE L'ADEESE EXHORTE le Conseil d'administration de modifier la composition des comités institutionnels permanents des politiques no 16 et no 42 pour qu'elle respecte un modèle représentatif de la communauté uqamienne, et que la durée du mandat des membres soit augmentée à deux ans pour les membres étudiant·es et trois ans pour les autres membres;

QUE L'ADEESE EXIGE que l'UQAM dote le BIPH de personnel supplémentaire pour accomplir son mandat en matière de prévention au sein de la communauté et en milieu de stage en toute indépendance et de manière adéquate;

QUE L'ADEESE RÉAFFIRME la volonté de collaborer aux initiatives du BIPH en matière de prévention du sexisme, des violences à caractère sexuel et du harcèlement.

*Dûment proposée*

*Dûment appuyée*

Adopté à l'unanimité

## **5.0 Avis de motion**

Dépôt d'un avis de motion lors de l'Assemblée générale du 23 novembre 2022:

 2022-11-23\_PV\_AG

5.1 Article 10.10 (présentement) Il n'est pas possible de procéder à un vote électronique.

Article 10.10 (avec modification) Il est possible de procéder à un vote électronique.

Proposition de traiter l'avis de motion

Vote oui : 4

Vote non : 5

Battue à majorité

## 5.2 Assemblée Générale

Étant donné que l'ADEESE est une assemblée majoritairement de femmes à 80%, que les tours de parole en assemblée générale se fassent en alternance de quatre personnes femmes ou personnes non cis-homme, et une personne cis-homme.

## 5.3 Dépôt d'avis de motion

- Modification Politique 8 : Politique sur les référendums étudiants de l'ADEESE-UQAM

Remplacer la politique actuel par la suivante:

Cette politique vise à encadrer les procédures référendaires de l'ADEESE. Elle vise aussi à encadrer la procédure d'affiliation à une association étudiante nationale.

### **Section I – Référendum**

#### **Tenue d'un référendum**

La tenue d'un référendum est dictée soit par la volonté des membres réunis en Assemblée générale, soit par une disposition de la présente Charte. L'Assemblée générale peut déléguer toute prise de décision à la tenue d'un référendum.

#### **Modalités**

La tenue d'un Référendum doit, cumulativement :

- Mettre en place au moins un bureau de vote où les membres votent en présence, suivant leur authentification (scrutin papier),

- Se dérouler selon un horaire d'ouverture d'au moins six heures par jour pour au moins un des bureaux de vote,
- Se poursuivre sur une période d'au moins trois jours ouvrables, avec la possibilité de prolonger la période de vote d'une semaine dans le cas où le quorum n'est pas atteint.

### Quorum

Le quorum de validité d'un référendum est de 5% des membres.

### Dépouillement et annonce des résultats

Les résultats du référendum sont diffusés immédiatement à la suite du dépouillement. Celui-ci survient à la fermeture du dernier bureau de vote, au terme de la dernière journée de la consultation.

Le dépouillement est supervisé par le Comité exécutif. L'Assemblée générale peut également mandater des membres responsables du dépouillement, qui assistent et supervisent le Comité exécutif dans sa tâche.

Une option l'emporte si elle obtient la majorité des voix, en excluant les abstentions, s'il y a lieu (POUR versus CONTRE).

### Non sollicitation

Personne ne peut encourager un membre à voter pour l'une ou l'autre des options référendaires à moins de 5 mètres du bureau de vote. À l'intérieur de cette distance, il est toutefois permis d'encourager les membres à participer au référendum, sans tenter d'influencer leur vote.

### Procédure obligatoire

Lorsque la présente Charte prévoit qu'une décision doit être prise par la tenue d'un référendum, il n'est pas permis de recourir au Code de procédures afin de contourner les règles édictées à la présente politique; la proposition privilégiée permettant de changer la procédure de votation ne peut définir d'autres modalités que les présentes.

## **Section II – Affiliation nationale**

### Définition

Aux fins de la présente politique, une association étudiante nationale est un regroupement d'associations étudiantes visant à promouvoir les intérêts étudiants à l'échelle nationale. Par

définition, l'association étudiante nationale est permanente et entraîne le paiement d'une cotisation récurrente.

### Procédure

La décision de s'affilier à une association étudiante nationale doit obligatoirement suivre les procédures énoncées à la Section 1 de la présente politique, en plus des dispositions spécifiques à la présente Section.

### Déclenchement du référendum

Un processus référendaire d'affiliation nationale doit obligatoirement être déclenché par l'expression de la volonté des membres, qui prend la forme d'une résolution d'Assemblée générale.

Le point "Affiliation nationale" obligatoirement figurer à l'ordre du jour de cette Assemblée; il n'est pas permis d'ajouter un point de cette teneur à l'ordre du jour séance tenante.

### Comités

Le déclenchement d'un processus référendaire d'affiliation nationale entraîne la possibilité que soit créé autant de comité que d'options à la question référendaire. La résolution d'Assemblée générale déclenchant le référendum d'affiliation nationale doit obligatoirement prévoir le budget de ces comités. En tout temps, les comités doivent disposer d'un budget égal.

Un comité référendaire se crée par la remise, au siège social de l'Association, d'une pétition signée par 15 membres. Cette pétition doit désigner une personne assignée à la trésorerie de ce comité, qui s'assure du suivi des finances avec le Comité exécutif.

Le budget de ces comités ne peut servir qu'à promouvoir leur option respective auprès des membres. Le responsable, la responsable aux affaires externes supervise la bonne allocation des ressources de ces comités.

Suite à l'annonce des résultats du référendum d'affiliation, les différents comités disposent de dix (10) jours afin de faire état de leurs activités et dépenses au Comité exécutif et, le cas échéant, remettre toute somme d'argent versée mais non dépensée par ceux-ci.

### Supervision et dépouillement des bureaux de vote

La supervision et le dépouillement des bureaux de vote est assuré par le Comité exécutif, ainsi qu'un maximum d'un, une (1) délégué-e par comité nommé à l'article précédent.

### Intervention externe

L'ADEESE ne peut empêcher les intervenants, intervenantes externes intéressé-es par la question de s'exprimer lors de la campagne référendaire. Elle peut toutefois encadrer ce droit afin de préserver un équilibre entre les différents intervenants et différentes intervenantes.

- Avis de motion: Cotisation

Que l'on modifie l'article suivant au chapitre 4 : Membre; "4.3. Cotisation. La cotisation est prélevée automatiquement par l'UQAM, au nom de l'ADEESE-UQAM. La cotisation est de 30\$ par session pour les sessions d'automne, d'hiver et d'été."

- Avis de motion: Modalité de participation en Assemblée Générale

Que l'on ajoute l'article suivant au chapitre 5 : Assemblée générale, Section 1: Dispositions générales; "5.8 Modalité de participation L'assemblée générale doit se dérouler en présence, dans un lieu accessible et à des moments variés de façon à favoriser la participation des membres. La tenue des assemblées peut se faire par d'autres médiums en cas de décret ministériel interdisant les rassemblements dans le contexte d'une pandémie."

- Refonte des postes de l'exécutif de l'ADEESE

### Règlements généraux

#### 6.3. Déléguées

Le Conseil intermodulaire se compose des déléguées suivantes : une (1) représentante de chacune des

associations de programmes et trois (3) exécutantes du Conseil exécutif dont les responsables à la vie étudiante et aux affaires internes et aux affaires universitaires, une (1) déléguée nommée au Comité des études, une (1) déléguée

nommée au Conseil académique et la déléguée à la Commission des études. Si une association est

représentée par plus d'une déléguée, une seule d'entre elles dispose d'un droit de vote sous le principe «

d'une association, un vote ».

#### 6.7. Réunions

Les réunions du Conseil intermodulaire doivent avoir une fréquence minimale de six fois par année.

Conjointement avec les déléguées, la responsable à la vie étudiante et aux affaires internes est responsable d'établir

annuellement un calendrier de l'ensemble des réunions. Ce calendrier doit contenir un minimum de deux

(2) réunions pour les trimestres d'automne, d'hiver et de deux (2) réunions au cours de l'été, soit pendant

les mois de mai à août.

#### 6.8. Convocation

La convocation et la préparation des réunions du conseil intermodulaire sont sous la responsabilité de la

personne responsable à la vie étudiante et aux affaires internes ou de l'exécutante responsable de cette tâche. Elle convoque les

réunions du Conseil intermodulaire et veille à ce que toutes les déléguées aient pu convenablement recevoir

l'avis de convocation, et ce, dans des délais raisonnables.

#### 7.8. Réunions

Les réunions du Conseil d'administration doivent avoir une fréquence minimale de deux (2) fois par session.

La responsable aux affaires financières et administratives au soutien administratif est responsable d'établir annuellement un

calendrier de l'ensemble des réunions. Ce calendrier doit contenir un minimum de trois (3) réunions pour

les trimestres d'automne et d'hiver et de deux (2) réunions au cours de l'été, soit pendant les mois de mai

à aout. Ce calendrier doit être approuvé par le Conseil d'administration.

#### 7.9. Convocation

La convocation et la préparation des réunions du conseil d'administration sont sous la responsabilité de la

personne responsable **aux affaires financières et administratives** **au soutien administratif** ou de l'exécutante responsable de cette

22

tâche. Elle convoque les réunions du Conseil d'administration et veille à ce que toutes les administratrices

aient pu convenablement recevoir l'avis de convocation, et ce, dans des délais raisonnables.

#### 8.4. Composition

Les **onze (11) douze** postes suivants sont disponibles au sein du Conseil Exécutif :

- a) **Responsable à la coordination** **Responsable du soutien administratif** ;
- b) **Responsable aux affaires externes** **Responsable du soutien sociopolitique**;
- c) **Responsable aux affaires internes** **Responsable du soutien aux affaires étudiantes et éducatives** ;
- d) Responsable au secrétariat général ;
- e) Responsable aux affaires uqamiennes **(2 postes)** ;
- f) Responsable à la vie étudiante **et aux affaires internes** ;
- g) Responsable aux affaires financières **et, administratives et services** ;
- h) Responsable aux affaires universitaires ;
- i) Responsable à la recherche ;
- j) Responsable aux communications et à la mobilisation ;

k) **Responsable aux services.**

l) **Responsable de l'éducation inclusive et des étudiant-es provenant de l'international aux luttes intersectionnelles**

Le Conseil exécutif doit être composé d'une majorité de personnes s'identifiant comme femmes\*.

\* = Exclusion d'homme cisgenre

Les postes de responsable du soutien aux affaires étudiantes et éducatives, de responsable du soutien sociopolitique et de responsable du soutien administratif qui regroupent plusieurs tâches de l'ancien poste de responsable à la coordination doivent être représentés par une majorité de personne ne s'identifiant pas comme un homme cisgenre.

### **8.5. Responsable à la coordination Responsable du soutien administratif**

Les responsabilités de la personne responsable à la coordination du soutien administratif sont notamment les suivantes :

26

a) voir à l'exécution des décisions prises **par l'Assemblée générale, par le Conseil intermodulaire,** par

le Conseil d'administration **et par le Conseil exécutif ;**

b) officialiser tous les documents de l'Association par sa signature ;

c) **coordonner le travail des membres du Conseil exécutif en s'assurant du bon déroulement de leurs travaux ainsi que du respect des échéanciers fixés ; Accompagner les exécutant.e.s des domaines suivants : affaires financières et services, affaires universitaires et secrétariat général dans leurs tâches**

d) superviser, avec la personne responsable aux affaires financières, administratives et service, le travail des employées en s'assurant du bon déroulement de leurs travaux ainsi que du respect des échéanciers fixés ;

e) convoquer et organiser les réunions du Conseil exécutif.

f) **Responsable de la cohésion de l'exécutif**

g) **Organiser des rencontres mensuelles avec la responsable aux affaires financières et services, aux affaires universitaires et au secrétariat général**

h) Participe aux rencontres de coordination entre les trois responsables au soutien (administratif, affaires étudiantes et éducatives, sociopolitique) pour coordonner l'ensemble des décisions de l'exécutif et faire le suivi des dossiers annuels

i) être responsable des affaires légales en collaboration avec la personne responsable au secrétariat général

j) organiser et convoquer le Conseil d'administration;

k) s'assurer de l'octroi, deux (2) fois par année, des bourses et subventions en collaboration avec la personne responsable au soutien administratif ;

l) En collaboration avec les responsables au soutien (administratif, affaires étudiantes et éducatives, sociopolitique) être responsable des activités de formation du Conseil exécutif

#### **8.6. Responsable aux affaires externes Responsable au soutien sociopolitique**

Les responsabilités de la personne responsable aux affaires externes sont notamment les suivantes :

a) assurer le lien entre l'ADEESE-UQAM et les divers intervenants qui sont situés à l'extérieur des

murs uqamiens et dans des cadres municipal et national; Gère les affaires externes (Cette personne est en charge des relations entre l'ADEESE-UQAM et les divers intervenants qui sont situés à l'extérieur des murs uqamiens. Elle représente la Corporation auprès de toute association à laquelle l'ADEESE-UQAM est affiliée. Elle est responsable des relations avec les intervenants oeuvrant au niveau national.)

b) entretenir des relations constantes avec les autres associations ou regroupements étudiants du Québec;

c) entretenir des relations constantes avec les syndicats et les associations professionnelles de l'éducation ;

d) représenter l'Association auprès de toute association à laquelle l'ADEESE-UQAM est affiliée ou à

laquelle elle participe ;

e) coordonner toute représentation à l'extérieur de l'UQAM.

- h) répond aux courriels de telles natures : externe, socio-politique
- i) accompagne les exécutant.e.s des domaines suivants : luttes intersectionnelles et affaires uqamiennes dans leurs tâches et suivis
- j) Organiser des rencontres mensuelles avec la responsable aux luttes intersectionnelles et affaires uqamiennes
- l) Elle voit à l'exécution des décisions prises par l'Assemblée générale
- m) Signe des documents - chèques
- n) Participe aux rencontres de coordination entre les trois responsable au soutien (administratif, affaires étudiantes et éducatives, sociopolitique) pour coordonner l'ensemble des décisions de l'exécutif et faire le suivi des dossiers annuels
- o) En collaboration avec les responsables au soutien, (administratif, affaires étudiantes et éducatives, sociopolitique) être responsable des activités de formation du Conseil exécutif

#### **8.7. Responsable aux services Responsable du soutien aux affaires étudiantes et éducatives**

Les responsabilités de la personne responsable aux services sont notamment les suivantes :

- a) soutenir, de manière collégiale, le développement, la coordination et le maintien du Café étudiant  
le Philanthrope;
- b) assurer, de manière collégiale, le développement, la gestion et le maintien des services de l'Association tels que le Service des livres usagés ;
- c) coordonner certains grands projets, dont des projets de valorisation de la langue française ;
- d) assurer le développement et la conception des nouveaux services que l'UQAM et l'ADEESE-UQAM pourraient offrir à la collectivité de l'université ;
- e) assurer le suivi du contrat des assurances étudiantes.

- a) Répond aux courriels de telles natures :

- b) Accompagne les exécutant.e.s des domaines suivants : Vie étudiante et affaires internes, responsable à la recherche, communication et mobilisation
- c) Organiser des rencontres mensuelles avec les responsables à la vie étudiante et affaires internes, responsable à la recherche et responsable à la communication et à la mobilisation pour les appuyer et soutenir le travail d'équipe
- d) Signe des documents - chèques
- e) Responsable de la cohésion de l'exécutif (prépare des party et festivité entre les membres de l'exécutif, chalet, cex-atelier)
- f) Établir un plan de communication avec la responsable aux communications et à la mobilisation
- g) Voir à l'exécution des décisions prises par le Conseil intermodulaire
- h) Participe aux rencontres de coordination entre les trois responsable au soutien (administratif, affaires étudiantes et éducatives, sociopolitique) pour coordonner l'ensemble des décisions de l'exécutif et faire le suivi des dossiers annuels
- i) En collaboration avec les responsables au soutien (administratif, affaires étudiantes et éducatives, sociopolitique) être responsable des activités de formation du Conseil exécutif

### **8.8. Responsable au secrétariat général**

Les responsabilités de la personne responsable au secrétariat général sont notamment les suivantes :

- a) s'assurer de la rédaction et de l'archivage de tout document ou pièce d'importance pour l'Association ;
- b) s'assurer de la rédaction, de l'adoption et de l'archivage des procès-verbaux du Conseil exécutif, du Conseil d'administration, du Conseil intermodulaire et de l'Assemblée générale ;
- c) s'assurer de la production du rapport annuel de l'ADEESE-UQAM ;
- d) organiser et convoquer l'Assemblée générale ;
- e) s'assurer de l'application et du respect des Règlements généraux de l'Association ;

f) coordonner la mise à jour des Règlements généraux ;

g) gérer l'ensemble des plaintes de nature non académique **et non discriminatoire**;

**h) assister la personne responsable à la coordination ;**

h) être responsable des affaires légales **en collaboration avec la personne responsable du soutien administratif**.

### **8.9. Responsable aux affaires financières **et** , administratives **et** service**

Les responsabilités de la personne responsable aux affaires financières **et** , administratives **et** **services** sont notamment

les suivantes :

a) assurer le suivi des finances de l'Association ;

b) préparer les bilans financiers exigés par la loi ;

c) présenter les prévisions budgétaires à l'Assemblée générale et au Conseil d'administration ;

d) préparer les recommandations du Conseil exécutif quant aux prévisions budgétaires ;

e) coordonner, avec la personne responsable **à la coordination au soutien administratif**, le travail des employées de l'ADEESE-

UQAM ;

f) s'assurer de l'octroi, deux (2) fois par année, des bourses et subventions **en collaboration avec la personne responsable au soutien administratif** ;

**g) organiser et convoquer le Conseil d'administration;**

h) gérer le compte bancaire de l'Association ;

i) vérifier les rapports d'exécutante en vue de leur adoption par le Conseil d'administration.

**j) soutenir, de manière collégiale, le développement, la coordination et le maintien du Café étudiant**

**le Philanthrope;**

**k) assurer, de manière collégiale, le développement, la gestion et le maintien des services de**

l'Association tels que le Service des livres usagés ;

l) coordonner certains grands projets, dont des projets de valorisation de la langue française ;

m) assurer le développement et la conception des nouveaux services que l'UQAM et l'ADEESE-UQAM pourraient offrir à la collectivité de l'université ;

n) assurer le suivi du contrat des assurances étudiantes.

27

### **8.10. Responsable aux affaires uqamiennes**

Les responsabilités de la personne responsable aux affaires uqamiennes sont notamment les suivantes :

a) être responsable des relations entre l'ADEESE-UQAM et les associations étudiantes facultaires, les

associations étudiantes de programme des autres facultés, les syndicats, les services et instances de

l'UQAM ;

b) être responsable des relations avec l'administration de l'UQAM ;

c) coordonner le travail des étudiantes qui siègent sur les instances de l'UQAM (hors faculté) qui traitent de questions autres que celles relatives à l'enseignement ;

d) être la porte-parole officielle de l'Association auprès des intervenantes de l'UQAM.

### **. Responsable aux affaires internes**

Les responsabilités de la personne responsable aux affaires internes sont notamment les suivantes :

a) être responsable des relations entre l'ADEESE-UQAM et les associations étudiantes modulaires de

la Faculté des sciences de l'éducation de l'UQAM et avec la Faculté elle-même ;

b) être responsable des activités de formation du Conseil exécutif, du Conseil intermodulaire, des

- administratrices des associations modulaires et des membres en général ;
- c) s'assurer de la viabilité et du développement des associations de programme de la Faculté ;
- d) coordonner le travail des étudiantes qui siègent sur les instances de la Faculté des sciences de l'éducation qui traitent de questions autres que celles relatives à l'enseignement ;
- e) organiser et convoquer le Conseil intermodulaire ;
- f) voir à l'application des décisions du Conseil intermodulaire.

#### **8.11. Responsable à la vie étudiante et aux affaires internes**

Les responsabilités de la personne responsable à la vie étudiante sont notamment les suivantes :

- a) mettre sur pied des activités culturelles, sportives, sociales, socioprofessionnelles, politiques, de formation et de mobilisation et destinées aux étudiantes en Éducation ou organisées dans le cadre des activités de la Faculté des sciences de l'éducation;
- b) convoquer et organiser les réunions du Comité des affaires sociales.
- c) être responsable des relations entre l'ADEESE-UQAM et les associations étudiantes modulaires de la Faculté des sciences de l'éducation de l'UQAM et avec la Faculté elle-même ;
- d) être responsable des activités de formation du Conseil exécutif, du Conseil intermodulaire, des administratrices des associations modulaires et des membres en général ;
- e) s'assurer de la viabilité et du développement des associations de programme de la Faculté ;
- f) coordonner le travail des étudiantes qui siègent sur les instances de la Faculté des sciences de l'éducation qui traitent de questions autres que celles relatives à l'enseignement ;
- g) organiser et convoquer le Conseil intermodulaire ;
- h) voir à l'application des décisions du Conseil intermodulaire.

#### **8.12. Responsable aux affaires universitaires**

Les responsabilités de la personne responsable aux affaires universitaires sont notamment les suivantes :

- a) s'occuper de tout ce qui touche l'enseignement et les besoins académiques des membres ;
- b) coordonner le travail des étudiantes qui siègent sur les instances de l'Université du Québec à Montréal qui traitent d'enseignement ou de questions académiques ;

28

- c) assurer la représentation étudiante sur les comités de programme de la Faculté ;
- d) assurer la gestion des plaintes des membres touchant la formation universitaire des membres.

### **8.13. Responsable à la recherche**

Les responsabilités de la personne responsable à la recherche sont notamment les suivantes :

- a) Participer au conseil exécutif de l'ADEESE;
- b) Siéger au conseil académique ou au comité de la recherche de la FSÉ-UQAM ou assurer la liaison et l'occupation de ces sièges;
- c) Promouvoir la culture scientifique à la FSÉ et au sein de l'UQAM;
- d) Organiser des événements de nature académique et scientifique (CVRÉ, Journée-Conférence, colloque, etc.) et promouvoir les activités pertinentes des groupes de l'UQAM;
- e) Rédiger des devis de recherche et trouver les personnes qualifiées (groupes) et assurer une veille sur les recherches commandées par l'ADEESE (IRIS, CRAIES, etc.);
- f) Assurer des services à la collectivité lors d'organisation d'événement à diverses communautés hors de l'UQAM afin que tous puissent profiter des retombées positives du milieu universitaire (Grande-dictée Éric Fournier, Journée-Conférence l'éducation autrement, etc.);

g) Aider les associations ou les organismes qui mènent des recherches sur les enjeux étudiants  
(CRAIES, UeQ);

h) Veillez à ce que les représentations étudiantes aux comités des études, conseil de la recherche et

conseil académique favorisent le financement des chaires et groupe de recherche dont les retombées sont publiques et combattre la marchandisation de la recherche au sein de l'UQAM;

i) Veiller à la protection de la liberté académique des chercheur.e.s étudiantes, étudiants et professeur.e.s de l'UQAM;

j) Faire une réflexion sur une nouvelle certification éthique de la recherche et un accompagnement

plus pédagogique de la réflexion éthique;

f) Veiller à la liberté de débat et d'expression nécessaire au travail scientifique.

29

#### **8.14. Responsable aux communications et à la mobilisation**

Les responsabilités de la personne responsable aux communications sont notamment les suivantes :

a) assurer la promotion et la visibilité de l'Association ;

b) veiller à ce que les informations que l'ADEESE- UQAM veut transmettre à ses membres soient

acheminées et que ces dernières soient informées ;

c) gérer les mises à jour du site internet et des réseaux sociaux ;

d) veiller à ce que toute l'information diffusée par l'ADEESE-UQAM soit conforme aux positions de

l'Association, aux règles d'éthique et aux droits de la personne ;

e) veiller à l'application de la politique régissant l'affichage sur les babillards facultaires octroyés à

l'ADEESE-UQAM et de la politique d'informations et de communications;

f) coordonner la mobilisation notamment par la production de matériel d'information sur les positions

adoptées par l'Assemblée générale ;

g) travailler de concert avec le Comité journal afin d'assurer son fonctionnement.

h) Établir un plan de communication avec la responsable du soutien aux affaires étudiantes et éducatives

### **8.15. Responsable de l'éducation inclusive et des étudiant·e·s provenant de l'international**

Les responsabilités de la personne responsable de l'éducation inclusive et des étudiant·e·s étranger·ère·s

sont notamment les suivantes :

a) gérer l'ensemble des plaintes de nature discriminatoire ;

b) s'assurer de la mise en place et de la promotion de mesures inclusives et antioppressives dans les

affaires internes et dans les activités de l'association;

c) être responsable, en collaboration avec la personne responsable aux affaires uqamiennes, des relations entre l'ADEESE-UQAM et des groupes ou initiatives à vocation inclusive ou antioppressive et avec les représentant·e·s de l'éducation inclusive auprès d'autres groupes, associations, syndicats et services de l'UQAM ou de l'extérieur;

30

d) coordonner le travail des étudiantes qui siègent sur les instances de la Faculté des sciences de l'éducation et de l'université du Québec à Montréal qui traitent de questions relative à l'éducation inclusive et antioppressive ou aux étudiant·e·s étranger·ère·s ;

e) assurer les liens entre l'ADEESE-UQAM et les divers intervenant·e·s qui sont situé·e·s à l'extérieur des murs uqamiens qui s'impliquent ou qui devraient s'impliquer sur les questions d'éducation inclusive et antioppressive;

f) assurer le développement et la conception des nouveaux services que l'UQAM et l'ADEESE-UQAM pourraient offrir à la collectivité quant à l'éducation inclusive et antioppressive ou spécifiquement à l'intention des étudiant·e·s étranger·ère·s.

### Section 3 : Fonctionnement

#### 8.19. Réunion

Les réunions du Conseil exécutif doivent avoir une fréquence minimale d'une fois aux dix (10) jours

ouvrables durant les sessions d'automne et d'hiver et aux vingt (20) jours ouvrables durant la session d'été.

Les réunions entre les responsable au soutien (administratif, affaires étudiantes et éducatives, sociopolitique) et les postes qu'ils soutiennent doivent avoir lieu à chaque vingt (20) jours ouvrables durant la session d'automne et d'hiver.

#### 8.20. Convocation

La convocation et la préparation des réunions du Conseil exécutif sont sous la responsabilité de la personne responsable à la coordination au soutien administratif ou de l'exécutante responsable de cette tâche. Elle convoque les réunions du

Conseil exécutif et veille à ce que toutes les exécutantes aient pu convenablement recevoir l'avis de

convocation, et ce, dans des délais raisonnables.

La convocation des réunions de soutien sont sous la responsabilité des personnes responsables au soutien administratif, au soutien sociopolitique et au soutien aux affaires étudiantes et éducatives.

## 12.7. Signataires et contrats

Tout contrat, convention ou entente doit être signé par la personne responsable à la coordination et la

personne responsable aux affaires financières et administratives. Toute signature de contrat ou entente de

service est précédée par une résolution adoptée par l'instance habilitée à le faire.

Toutes les signataires du compte bancaire de l'Association sont des exécutantes. La personne responsable

aux affaires financières **et** ,administratives **et aux services** du Conseil exécutif est obligatoirement une des signataires du

compte bancaire de l'Association. Il doit y avoir un minimum de deux (2) signataires pour le compte

bancaire de l'Association et l'émission des chèques ou les retraits au comptoir nécessitent au moins deux (2)

signatures. Une exécutante est désignée en tant que signataire par résolution du Conseil d'administration.

## **6.0 PROCÉDURES DE CLÔTURE**

### **6.1 Question à l'exécutif**

### **6.2 Questions diverses**

### **6.3 Levée de l'assemblée**

Que la fermeture de l'assemblée générale soit à 19h16

*Dûment proposé*

*Dûment appuyé*

Adopté à l'unanimité